



HOTEL MUNICIPAL DE LA VIE ASSOCIATIVE  
12 RUE Joseph CUGNOT  
79000 NIORT

à

M. Bernard Accoyer

Président du groupe de l'Union pour un mouvement populaire à l'assemblée Nationale

NIORT, le 10 Octobre 2006

Monsieur le Député,

Nous sommes très heureux d'apprendre qu'une loi relative à l'incrimination pénale de la contestation publique du génocide arménien de 1915, sera bientôt soumise au vote de l'Assemblée nationale. L'adoption de cette loi apportera un immense réconfort à la communauté arménienne et confirmera l'attachement de la République française aux valeurs de justice et à la dignité humaine.

Nier un crime contre l'humanité est une manière de le perpétuer. Laisser le dénie impuni serait se rendre complice d'une entreprise qui tend à achever le travail d'éradication en niant à la fois le crime et la mémoire des victimes. C'est pourquoi nous vous invitons à donner plus d'impact à cette initiative en l'étendant à tous les crimes contre l'humanité commis après la seconde guerre mondiale ; notamment le génocide des tutsi du Rwanda

A cet égard, ce serait la suite logique du travail déjà accompli en matière de reconnaissance et d'incrimination de ce génocide. Rappelons le vote au Conseil de sécurité de la résolution 955, en date du 8 novembre 1994, créant le Tribunal international pour le Rwanda, l'adoption des règles qui régissent ce tribunal dans le droit positif français ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire en 1998, et aussi la résolution N° A/RES/58/234 Plen.39 adoptée par l'assemblée Générale de l'O.N.U. en date du 23 décembre 2003, décidant de proclamer le 7 avril comme journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda, et la récente décision en Chambre d'appel du TPIR de reconnaître que le génocide qui s'est produit au Rwanda entre le 6 avril et le 17 juillet 1994 est un «fait de notoriété publique», montrent clairement que cette loi pourrait être élargie au génocide des Tutsis au Rwanda en 1994.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le député, l'expression de ma très haute considération.

Espérance Mutuyisa Brossard  
  
Présidente IBUKA Section France